



## BILAN DE COMPETENCES

MAJ 13/03.2023

#### Nature de l'action

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

#### Personnel concerné

Toutes personnes, salarié(e)s ou inscrit(e)s en tant que demandeur d'emploi.

#### Pré-requis

Aucun.

# Objectifs pédagogiques

Être capable de :

- Analyser vos compétences professionnelles et personnelles
- Définir un projet professionnel et éventuellement de formation

### Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès : Entretien téléphonique et/ ou rendezvous physique

Estimation du délai d'accès : de 10 jours à 1 mois

### Modalités d'évaluation

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

#### Méthodes pédagogiques

- Entretiens et tests avec un(e) conseiller(e) bilan
- Supports pour permettre la réflexion sur soi et pour accompagner les recherches d'informations
- un compte-rendu détaillé et un document de synthèse sont remis au bénéficiaire

#### Sanction de la formation

- Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.
- Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis.

#### Durée et rythme

24 heures réparties en demi-journées sur 6 à 8 semaines en fonction des disponibilités calendaires du bénéficiaire.



# Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

#### Suivi qualité

- En 2022, 100% de nos accompagnements sont arrivés à terme et ont abouti à un projet professionnel réaliste et réalisable.
- Taux de satisfaction : 97% des bénéficiaires sont très satisfaits de l'accompagnement.
- Suivi à 6 mois : 97% des bénéficiaires répondant ont mis en œuvre les préconisations issues du bilan de compétences

## Contact: Cynthia PEBOSCQ au 05 59 02 68 92 ou cynthia.peboscq@asfo.fr

#### **PROGRAMME**

#### **1ERE ETAPE: UNE PHASE PRELIMINAIRE**

#### Par le biais d'entretiens personnalisés :

- informer le bénéficiaire des conditions de déroulement de la prestation et des méthodes et techniques mises en œuvre.
- confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- définir et analyser la nature de ses attentes et de ses besoin.

## **2<sup>EME</sup> ETAPE: UNE PHASE D'INVESTIGATION**

# Par le biais d'entretiens personnalisés et de tests :

- analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels,
- identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales,
- déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle,
- rechercher des informations concrètes sur les métiers et les formations,
- travailler sur les outils indispensables à la mise en place des démarches.

## 3<sup>EME</sup> ETAPE: UNE PHASE DE CONCLUSION

## Par le biais d'entretiens personnalisés :

- prendre connaissance des résultats de la phase d'investigation,
- recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation,
- prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

## RESPECT DES REGLES DE DEONTOLOGIE

#### Le volontariat de l'usager

Nul ne peut être contraint d'effectuer un Bilan de Compétences. L'expression du volontariat est inscrite dans les documents de contractualisation (convention...) selon l'article R.900-1 du Code du Travail)

## Le respect du secret professionnel

Les conseiller(e)s sont tenu(e)s au secret professionnel. Les documents élaborés pour la réalisation d'un bilan de compétences sont aussitôt détruits ou anonymés par l'ASFO, sauf demande écrite du bénéficiaire (dans ce cas ils sont conservés un an) selon l'article R.900-6 du Code du Travail



# Bilan de compétences

MRH-EMP102

Bénéficier d'un accompagnement personnalisé en présentiel pour définir un projet professionnel ou de formation.

# **Objectifs**

- Analyser vos compétences professionnelles et personnelles
- Définir un projet professionnel et éventuellement de formation



# Public Visé

# Pré Requis

Toute(s) personne(s), salarié(e)s ou inscrit(e)s en tant que demandeur Toute(s) personne(s), salarié(e)s ou inscrit(e)s en tant que demandeur

# Objectifs pédagogiques

Etre capable de :

- Analyser ses compétences professionnelles
- Analyser ses compétences personnelles
- Analyser ses aptitudes et motivations

# Méthodes et moyens pédagogiques

- Entretiens et tests avec un(e) conseiller(e) bilan
- Supports pour permettre la réflexion sur soi et pour accompagner les recherches d'informations
- Un compte-rendu détaillé et un document de synthèse sont remis au bénéficiaire

# Parcours pédagogique

#### PHASE PRÉLIMINAIRE

Par le biais d'entretiens personnalisés, elle a pour objet :

- d'informer le bénéficiaire des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en oeuvre.
- de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche, de définir et d'analyser la nature de ses attentes et de ses besoins

#### PHASE D'INVESTIGATION

Par le biais d'entretiens personnalisés et de tests, elle permet au bénéficiaire :

- d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels,
- d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales,
- de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.
- De rechercher des informations concrètes sur les métiers et les formations
- De travailler sur les outils indispensables à la mise en place des démarches (curriculum vitae, lettre de motivation, lettre de projet de formation, préparation aux entretiens professionnels, etc.)

#### PHASE DE CONCLUSION

Par le biais d'entretiens personnalisés, elle permet au bénéficiaire :

- de prendre connaissance des résultats de la phase d'investigation.
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation,
- de prévoir les principales étapes de la mise en oeuvre de ce projet.

L'objectif est de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Dans le respect de l'Article 16-1, article L.900-2 du Code



### Méthodes et modalités d'évaluation

Questionnaires et tests Formalisation d'un plan d'actions







## Prix et financements possibles

### 1800€ TTC

Eligible au CPF

Prise en charge possible : OPCO - France Travail -

employeur

Financement personnel



Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap







Contactez-nous!

Cynthia PEBOSCQ Conseillère en formation Tél.: 0757101523

Mail: cynthia.peboscq@asfo.fr

CPF202